

www.vieillesforets.com, lettre d'information de l'hiver : l'homme, cet apprenti sorcier



Sapins rougis par la sécheresse de 2019

Le changement climatique touche les forêts françaises, et particulièrement celles du Grand Est.

Face à des épisodes estivaux de sécheresse qui entraînent de plus en plus de mortalité des arbres, l'État et les forestiers se mobilisent.

En cette fin d'année 2020, les programmes ambitieux liés à l'anticipation des scénarios climatiques du futur se dévoilent. La plupart d'entre eux font bondir dans leur siège les naturalistes et écologues forestiers.

L'actualité des médias dominants occulte ce type de sujet qui touche pourtant à des enjeux primordiaux, tels nos paysages, notre cadre de vie, nos sols, la qualité écologique des forêts qui représentent un tiers de notre territoire, la faune et la flore.

Le grand public, fortement déconnecté des réalités de la nature et des enjeux territoriaux, peut pourtant tout à fait comprendre ce qui se joue et comment, si on le lui explique de manière concise et claire.

C'est ce que nous tentons de faire dans **notre toute nouvelle enquête** qui aborde trois thèmes chauds et même brûlants, car ils sont loin de faire consensus : le plan de relance favorisant les plantations monospécifiques, les sapins méditerranéens et les îlots d'avenir.

Nous n'abordons dans cette lettre qu'un seul des thèmes de l'enquête, qui est une toute nouvelle mesure menaçant l'intégrité des forêts anciennes et des vieilles forêts pyrénéennes et de piémont à moyen terme : les sapins méditerranéens.

La plantation de nouvelles essences de sapins provenant du bassin méditerranéen, et supposés mieux s'adapter au changement climatique, vient d'être autorisée en Occitanie. Ce sont en l'occurrence le sapin de Céphalonie (grec) et le sapin de Bornmuller (turc). Problème : ces espèces s'hybrident avec le sapin pectiné, essence autochtone ayant recolonisé les Pyrénées après les glaciations, aux caractéristiques génétiques particulières et uniques provenant aujourd'hui de deux refuges post-glaciaires, Est et ouest pyrénéen.

Le sapin pectiné est présent naturellement dans la majorité des forêts anciennes et des vieilles forêts, en montagne et en piémont.

Cette hybridation entre espèces ne pourra avoir lieu que lorsque les sapins méditerranéens seront capables de se reproduire, dans quelques décennies. Or, personne ne connaît actuellement la résistance de ces futurs arbres potentiels aux pathogènes, au stress hydrique, l'adaptation des cortèges d'espèces associés, leur fragilité aux aléas climatiques dont les gélivures ... et justement, alors que des expérimentations et programmes de recherche sont en cours, ces essences viennent d'être autorisées à grande échelle.

C'est la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), chargée d'élaborer le **Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029 (PRFB)**, qui a voté l'autorisation de commercialisation de ces essences le 23 Novembre 2020. Elle regroupe de nombreuses institutions, des représentants de la filière bois, des associations.

En 2018 déjà, l'autorisation de ces essences avait été soumise au vote. **FNE Midi Pyrénées** s'y était opposée, mettant en avant les risques d'hybridation. La **DRAAF Occitanie**, qui pilote La CRFB, avait alors décidé de reporter le vote à 2020, en émettant deux conditions au nom du principe de précaution : de ne les subventionner que sous la barre des 800 mètres d'altitude, donc de proscrire les plantations à l'étage montagnard ; et de les planter à plus de 500 mètres de sapinières locales référencées dans la cartographie BD carto.

Or, le sapin est présent dans toutes les zones de piémont des Pyrénées centrales, donc bien en-dessous de la barre des 800 mètres d'altitude, et notamment dans des dizaines de « vieilles forêts de plaine » inventoriées et reconnues comme « forêts à enjeu écologique fort » par le même PRFB ! Ces forêts, innombrables et pour la plupart de petite superficie, n'apparaissent pas sur BD carto.



Vieille forêt de plaine, Volvestre, entre 350 et 400 mètres d'altitude

La fiche action 4.1 du **Plan Régional de la Forêt et du Bois** reconnaît l'importance des vieilles forêts, anciennes et matures :

« Au sein de l'ensemble des forêts de la région, certaines revêtent un très fort enjeu en matière de biodiversité notamment car elles présentent un grand niveau de maturité biologique et une ancienneté de l'état boisé. Ces forêts recouvrent une très faible surface à l'échelle régionale (moins de 1 % des forêts). Le maintien en libre évolution de certaines de ces forêts est de nature à répondre à l'un des objectifs du PNFB. Elle constitue le socle de la constitution des îlots, des réseaux et des continuités de sénescence et s'intègre aux réflexions sur les « Aires Protégées forestières ».

Il y est noté également : *« Dans la période du PRFB, il conviendra de caractériser les forêts pour lesquels un conflit d'usage pourrait intervenir. »*

Voici donc un non sens flagrant, avec cette mesure qui peut fragiliser ou mettre en péril la structure et l'existence même des forêts anciennes et vieilles forêts pyrénéennes et de piémont dans le futur.

Nous vous invitons à poursuivre votre lecture avec **la suite de notre enquête** qui développe ce thème et pointe d'autres mesures préoccupantes.

Cette lettre d'information de l'hiver est distribuée à plus de 2200 contacts, dont de nombreuses institutions publiques, la plupart des gestionnaires forestiers de la chaîne pyrénéenne, des naturalistes, des passionnés, des scientifiques, des médias. Elle a pour but de mettre en lumière certains faits d'actualité et connaissances mais aussi de faire réagir, afin que les choses évoluent positivement.

Alors, avis aux lecteurs directement concernés !